



INRS demande le retrait du spot pub du CNCT

Rubrique : actualités - Date : mercredi 11 janvier 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne annuelle du Comité national contre le tabagisme : l'INRS demande l'arrêt de la diffusion d'un des spots publicitaires

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) met en garde contre la banalisation du risque amiante.

La campagne annuelle du Comité national contre le tabagisme qui se déroule du 7 au 15 janvier 2006 se décline en trois spots publicitaires diffusés sur TF1 à des heures de grande écoute. L'un de ces spots présente le tabac comme « **100 fois plus dangereux que l'amiante** ». **Cette comparaison, tout à fait critiquable sur le plan scientifique, est particulièrement mal venue.**

Des matériaux contenant de l'amiante sont encore présents dans de nombreux bâtiments. Selon leur nature et leur état de conservation, ces matériaux peuvent présenter des risques sanitaires importants pour les personnes intervenant en entretien, maintenance, rénovation ou destruction.

L'INRS, dans le cadre de sa mission de prévention, sensibilise les professionnels à ces risques afin qu'ils mettent en oeuvre les mesures de protection adaptées.

Une étude récente conduite par le ministère chargé du Travail, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés et l'INRS a montré que 67 % des chantiers de retrait d'amiante n'étaient pas conformes aux exigences réglementaires. Des situations inacceptables, mettant en danger la santé des travailleurs ont été pointées à cette occasion.

Ce spot montrant des opérations de désamiantage et relativisant les risques liés à la présence d'amiante dans les bâtiments est donc particulièrement inadéquat.

Pour toutes ces raisons, l'INRS demande que la diffusion de ce spot cesse le plus rapidement possible.